ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle

relatif à la révision de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'

Opérateur·trice en informatique CFC

avec certificat fédéral de capacité (CFC)

N° de la profession 88616

La CSDPQ informatique a adopté le présent concept d'information et de formation le 7 janvier 2025.

Statut: 07.01.2025 (Mise à jour: 08.09.2026)

La version actuelle peut être consultée à l'adresse suivante:

www.ict-berufsbildung.ch > Services > Centre de téléchargement

Modèle de référence du 17.08.2020

Table des matières

1. Objectifs du concept d'information et de formation 3
2. Conditions-cadres 3
3. Compétences concernant les mesures d'information 3
4. Compétences concernant les mesures de formation 4
5. Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation 4
6. Les nouveautés et leur impact 6
7. Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation 8
8. Mesures d'information 9
9. Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information/de formation qui en découlent 12
10. Contacts 22

1. Objectifs du concept d'information et de formation

Les révisions de formations professionnelles initiales donnent lieu à des nouveautés qu'il faut appliquer dans les trois lieux de formation. Le présent concept d'information et de formation définit les mesures nécessaires en la matière à l'intention des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation et règle les responsabilités entre les cantons, les associations faîtières et les autres acteurs de la formation professionnelle initiale.

Le concept d'information et de formation approuvé par la commission pour le développement de la profession et la qualité de la formation (CSDPQ) est annexé à la demande de ticket (cf. manuel relatif au processus de développement des professions, étape 3 : prescriptions sur la formation) déposée auprès du SEFRI.

2. Conditions-cadres

Selon la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10), la surveillance de la formation professionnelle initiale et l'exécution de la loi vis-à-vis des trois lieux de formation incombent aux cantons, ce qui englobe aussi l'obligation d'information et de formation des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation.

L'organe responsable de la formation professionnelle initiale concernée élabore, sur la base de la révision, les mesures d'information et de formation qu'il juge nécessaires et définit les responsabilités en ce qui concerne leur application et leur financement. En cas de désaccords entre l'organe responsable et les cantons quant au financement, il est possible de convoquer une réunion de clarification réunissant la Conférence Suisse des offices de la Formation Professionnelle (CSFP) et l'organe responsable. Ce dernier coordonne le concept d'information et de formation avec la CSDPQ sur la base des responsabilités citées plus haut, notamment avec les délégués (représentants des cantons), qui assurent la coordination avec la CSFP.

Pour l'organisation, il faut faire la distinction entre :

- **les mesures d'information** en lien avec les adaptations dans les prescriptions sur la formation (ordonnance sur la formation et plan de formation) et les autres instruments servant à promouvoir la qualité (documents de mise en œuvre, tels que programme de formation pour les entreprises formatrices, programme de formation pour les cours interentreprises, plan d'études pour les écoles professionnelles, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, etc.), et
- **les mesures de formation** pour les responsables de la formation professionnelle en ce qui concerne la mise en œuvre des adaptations sur le plan de la pédagogie professionnelle.

3. Compétences concernant les mesures d'information

Les mesures d'information sont du ressort des cantons. S'ils délèguent cette tâche à l'organe responsable ou s'ils assument cette tâche en combinaison avec les mesures de formation, les dépenses doivent être négociées entre l'organe responsable et les cantons avec l'objectif de proposer des séances d'information gratuites pour les participants. En règle générale, l'organe responsable

contacte séparément chacun des cantons concernés ou utilise les conférences régionales existantes[1].

Les cantons concernés peuvent envoyer les invitations aux séances d'information et également mettre à disposition les locaux pour l'occasion. L'organe responsable définit le contenu de la séance d'information et en assume les coûts. Les conseillers de formation ou les commissaires professionnels en charge dans le canton concerné peuvent assurer une partie de la présentation.

En Suisse romande et au Tessin, les séances d'information sont organisées par la HEFP et ses partenaires.

4. Compétences concernant les mesures de formation

Les mesures de formation sont du ressort des associations faîtières. En cas de mesures d'information et de formation combinées, les dépenses concernant la partie informative doivent être négociées comme décrit plus haut.

5. Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation

Les principes qui guident la mise en œuvre uniforme de la révision dans toute la Suisse sont présentés ci-après. Ils sont formulés de manière à permettre des adaptations régionales. Les principes contiennent également des déclarations directrices concernant la répartition financière des dépenses entre l'organe responsable et les cantons.

Les principes suivants guident l'ensemble de la mise en œuvre :

- *En tant qu'organe responsable, ICT-Formation Suisse collabore avec les OrTra ICT cantonales pour la planification, la préparation et la réalisation des manifestations d'information et de formation.*
- *Les bonnes pratiques issues de mises en œuvre comparables en cours ou déjà achevées sont prises en compte.*
- *Les documents de mise en œuvre suivants, conformes à l'annexe 1 du plan de formation, sont élaborés par des groupes de travail et utilisés dans la formation :*
  - *Glossaire des termes spécifiques à la profession et leur signification (disponible sur www.modulbaukasten.ch/glossar)*
  - *Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, y compris le catalogue de critères*
  - *Guide « Mise en œuvre du modèle modulaire dans la formation professionnelle initiale des apprentis ICT »*
  - *Règlement d'organisation des cours interentreprises*
- *Autres documents élaborés par l'organe responsable pour soutenir la mise en œuvre :*
  - *Document de recommandation sur le changement de profession d'opérateur/opératrice TIC CFC à informaticien/informaticienne CFC.*

[1] CLPO, NW EDK, EDK OST, ZBK

  - *Liste des professions apparentées pour l'examen d'une demande d'autorisation de formation en entreprise par le canton.*
- *Les documents de mise en œuvre sont harmonisés entre eux.*
- *Les responsables de la formation professionnelle des trois lieux de formation sont initiés à l'utilisation et à la mise en œuvre du plan de formation ou des documents de mise en œuvre respectifs.*
- *Les formateurs/trices des CI travaillent dans tous les lieux de cours avec des bases de formation et d'évaluation uniformes.*
- *Les mesures d'information et de formation dans les trois régions linguistiques sont prises par les cantons en collaboration avec l'organe responsable compétent et, si nécessaire, avec les instituts régionaux de l'HEFP.*
- *L'organe responsable et les autorités cantonales compétentes règlent ensemble les compétences financières et organisationnelles.*
- *Les voies d'information sont définies. L'organe responsable met à disposition les documents nécessaires à l'information et à la formation. Les dépenses sont intégrées dans le calcul global des coûts, qui fait l'objet d'un accord entre les cantons et l'organe responsable.*

6. Les nouveautés et leur impact

Les principales nouveautés induites par la révision et ayant une certaine importance pour la mise en œuvre sont présentées ci-après. Elles permettent de déterminer le besoin en formation et en information.

Nouveautés par ordre d'importance	**Justifications / explications / répercussions**
Suppression des compétences de base élargies et intégration de modules de langue	*Les compétences de base élargies, en tant que réglementation spéciale initiale, comprenait jusqu'à présent exclusivement des cours d'anglais spécialisé de 240 leçons. Conformément au guide d'orientation Plurilinguisme dans la formation professionnelle initiale, d'autres voies s'ouvrent pour intégrer les compétences linguistiques dans le profil professionnel.* *L'anglais est désormais intégré en priorité dans 4 modules linguistiques. Le nombre total de leçons d'anglais est fixé à 240. Ces modules linguistiques (analogues à Développeur/développeuse digital business CFC) servent à transmettre des compétences linguistiques ainsi qu'un contenu professionnel combinés. Ainsi, les compétences linguistiques sont en relation directe avec les compétences opérationnelles. Pour la mise en œuvre des compétences linguistiques dans le contexte de la langue dite de travail, l'organe responsable se réfère également à l'approche Bili.*
Bili[2] - Approche de l'enseignement des connaissances professionnelles	*L'organe responsable recommande d'utiliser l'approche Bili pour la mise en œuvre. Cela permet également de tenir compte des différents niveaux et points forts des apprenants.*
Introduction d'une matrice de compétences pour le contrôle standardisé au niveau national des évaluations de performances dans les connaissances professionnelles	*Afin d'atteindre une standardisation nationale dans le contrôle des évaluations des prestations dans le domaine des connaissances professionnelles (note d'expérience par module à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises), une matrice de compétences est désormais utilisée pour chaque module. Celle-ci peut également être utilisée dès la planification et la mise en œuvre du contenu des connaissances professionnelles. Le guide (voir annexe 1 du plan de formation) avec les définitions normalisées existe pour le développement intercantonal et le perfectionnement de ces matrices de compétences.*

[2] Enseignement bilingue

Réduction du volume du TPP (travail pratique prescrit) de 8 à 6 heures et intégration d'un entretien professionnel.	*La procédure de qualification a été traitée séparément dans le cadre du projet "Vérification de la définition de la PQual", qui est mené sur l'ensemble des profils professionnels ICT.* *Les 8 heures initiales sont très intensives et impliquent un travail important pour tous les participants. C'est pourquoi des tâches sont souvent créées artificiellement afin que les 8 heures puissent être remplies.* *Un entretien professionnel supplémentaire permet de vérifier et d'évaluer plus précisément l'étendue des compétences opérationnelles du domaine d : "planification, organisation et exécution des tâches de support informatique". De plus, cela permet d'assurer une évaluation pratique et contextuelle des compétences des apprentis.*
Adaptation des exigences pour les formateurs/trices en entreprise	*Le taux d'occupation minimum pour le formateur a été adapté. Désormais, un formateur à 80% au moins ou deux formateurs à 60% au moins chacun sont définis pour être admis à former des apprentis. (cf. art. 11, Orfo)*
Compétences opérationnelles	*Les compétences opérationnelles ont été révisées par endroits et adaptées et redéveloppées en fonction des changements technologiques issus du monde du travail (en tenant compte des thèmes suivants : Automation, Cloud, Security, Softskills). Au total, le profil de qualification comprend 17 compétences opérationnelles (contre 13 auparavant) et est divisé, comme auparavant, en 4 domaines de compétences opérationnelles.*

7. Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation

La vue d'ensemble ci-après montre les thèmes dans lesquels une formation (F) ou une information (I) est nécessaire.

Thème	**Formateurs en entreprise**	**Enseignants**	**Formateurs des CIE**	**Offices cantonaux de la formation professionnelle et Experts aux examens**	**Responsabilité**
Concept global, ordonnance sur la formation, plan de formation	*I / F*	*I / F*	*I / F*	*I*	*Organe responsable / Cantons*
Formation à la pratique professionnelle	*I / F*	*I*	*I*	*I*	*Organe responsable*
Cours interentreprises	*I*	*I*	*I / F*	*I*	*Organe responsable*
Formation scolaire	*I*	*I / F*	*I*	*I*	*Cantons / Organe responsable*
Procédure de qualification avec examen final	*I*	*I*	*I*	*I / F*	*Cantons / Organe responsable*

8. Mesures d'information

Période	Groupe cible	Mesure/contenu	Méthode
Depuis l'automne 2023 (début de la révision)	Tous	Information périodique sur l'état de la révision / Publication continue des documents de projet	Site web du projet, Newsletter, Comités, Membres des commissions, Médias sociaux, Conférence des responsables d'OrTra régionales, Conférence suisse latine, Workshop Développement professionnel, Réunions d'information individuelles (groupe d'intérêt)
03 avril 2025	Tous	Enseignement du Bili dans les connaissances professionnelles (Kathrin Jonas Lambert, responsable du centre de compétences Bili et langue de l'HEFP)	Conférence AQ de la Formation professionnelle TIC Suisse → Site de l'événement
À partir d'juillet 2025	École professionnelle	Informations sur le profil professionnel révisé, le système modulaire, etc. & Démarrage avec IKZ - groupe de collaboration intercantonal des écoles professionnelles	Ordonnance sur la formation Plan de formation Guide "Système national de standardisation et de qualité
		Information sur les modules de langue et l'enseignement général de la langue dans la formation professionnelle (GoodPractice)	Explications sur le module linguistique
À partir d'juillet 2025	Prestataires de CIE	Informations sur le profil professionnel révisé, le système modulaire, etc. & Démarrage avec IKZ - groupe de collaboration intercantonal des prestataires de CIE	Ordonnance sur la formation Plan de formation Guide "Système national de standardisation et de qualité
À partir d'août 2025	OrTra régionales Entreprises formatrices	Informations générales sur le profil professionnel révisé "Opérateur·trice en informatique CFC (2026)".	Présentation (PPT) Site web Dépliant (enterprise) & film

Période	Groupe cible	Mesure/contenu	Méthode
		- Adaptations Profile de compétences - Nouveau Modules de langues - Adapté Pqual	Brochure "Former les apprentis TIC"
À partir d'août 2025	Élèves	Informations générales sur le profil professionnel révisé "Opérateur·trice en informatique CFC (2026)".	Site web Dépliant (élèves) & film Brochure " Aperçu de la diversité des métiers TIC"
À partir d'août 2025	Les cantons. Directions de l'éducation	Informations pour les écoles primaires	Site web Dépliant (élèves) & film Brochure
À partir d'août 2025	Les cantons. Directions de l'éducation directions Établissements	Informations sur les professions apparentées et les exigences posées aux formateurs et aux entreprises formatrices (pour l'établissement d'un décret sur la formation)	Documentation (liste de contrôle) Mail à Mail an CDP, OrTra
Septembre - novembre 2025	BIZ Conseillers d'orientation professionnelle et de carrière, job coachs	Séances d'information sur les diplômes ICT	Réunion en ligne Présentation (Enregistrement)
Septembre 2025	Les cantons. Offices de la formation professionnelle	Informations à l'attention des cheffes expertes/chefs experts	Ordonnance sur la formation Plan de formation
Novembre 2025	Écoles professionnelles	Conférence AQ des EP	Echange d'informations et d'expériences avec les lieux d'apprentissage sur des thèmes tels que : Utilisation de la matrice de compétences, pédagogie/didactique. Bonnes
	Prestataires de CIE	Conférence AQ CIE	

Période	Groupe cible	Mesure/contenu	Méthode
			pratiques, mise en œuvre des modules linguistiques, etc. → Site de l'événement
À partir de mars 2026	Entreprises formatrices	Informations détaillées sur le profil professionnel révisé (manifestations cantonales de mise en œuvre)	Ordonnance sur la formation Plan de formation Professions apparentées
Juillet 2026	OrTra régionales Entreprises formatrices, formateurs dans les entreprises formatrices, Apprentis	Informations détaillées sur la procédure de qualification pour les chefs experts	Ordonnance sur la formation Plan de formation Dispositions d'exécution de la procédure de qualification
Septembre 2026	Les Offices de la formation professionnelle cantonales	Informations détaillées sur la procédure de qualification pour les chefs experts	Ordonnance sur la formation Plan de formation Dispositions d'exécution de la procédure de qualification
Novembre 2026	Apprentis Entreprises	Enquête sur les débuts d'apprentissage pour évaluer la satisfaction et le potentiel d'amélioration	Enquête en ligne

9. Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information/de formation qui en découlent

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
Ordonnance du SEFRi sur la formation professionnelle initiale d'Opérateur·trice en informatique CFC	Nouvelle ordonnance sur la formation approuvée et publiée	SEFRI	Septembre 2025	**Mesure** - Mise à disposition des informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Publication dans le répertoire de l'éducation - Messages individuels (mail) **Public cible** - OrTra régionales - CIP - Offices de formation professionnelle - Entreprises - Apprentissage - Écoles professionnelles - Prestataires de CIE **Temps** Août 2025	
Plan de formation relatif à l'Ordonnance	Nouveau plan de formation approuvé et publié	ICT-Formation professionnelle Suisse	Septembre 2025		

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification avec examen final	Nouvelles dispositions d'exécution élaborées et mises en consultation par CSPD&Q	ICT-Formation professionnelle Suisse Cantons	Juin 2026 *en cours, prévu pour l'été 2026*	**Mesure** - Mise à disposition des informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Dispositions d'exécution PQual **Public cible** - OrTra régionales - Offices de formation professionnelle - Entreprises - Apprentissage - Écoles professionnelles - Prestataires de CIE **Temps** Juin 2026	**Mesure** - Séance d'information (échange annuel d'expériences des chefs experts d'ICT-BBCH) **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information **Public cible** - Chef(fe)s expert-e-s **Temps** Septembre 2026
Bases nationales de mise en œuvre pour la réalisation de la procédure de qualification avec examen final (y compris catalogue de critères)	Bases disponibles de manière uniforme au niveau national pour la réalisation de la procédure de qualification.	Cantons	Janvier 2027	**Mesure** - Mise à disposition des informations Informer les parties prenantes **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Dispositions d'exécution PQual - Catalogue national de critères	**Mesure** - Réunions d'information et de coordination avec les chefs examinateurs (CPEX) **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
				- Documents d'information pour l'entreprise formatrice et les apprentis **Public cible** - Commissions d'examen - Chef(fe)s expert-e-s d'examen - Experts aux examens - Entreprises (Formateur) - Apprentissage **Temps** Janvier 2027	**Public cible** - Chef(fe)s expert-e-s **Temps** Septembre 2026
Guide de mise en œuvre du modèle modulaire dans la formation professionnelle initiale des apprentis ICT		ICT-Formation professionnelle Suisse Cantons	Mars 2025 *Publié publiquement: Mai 2025*	**Mesure** - Mise à disposition des informations **Contenu** - Guide de mise en œuvre du modèle modulaire dans la formation professionnelle initiale des apprentis ICT **Public cible** - OrTra régionales - Offices de formation professionnelle - Écoles professionnelles - Prestataires de CIE	**Mesure** - Réunion d'information et formation sur le développement et l'utilisation de la matrice des compétences, etc.[3] **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information **Public cible**

[3] En collaboration avec l'HEFP pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale, séances d'information sur la mise en œuvre → https://www.hefp.swiss/mise-en-oeuvre-dans-la-formation-professionnelle-initiale

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
				Temps À partir de mars 2025	- Responsables professionnels et enseignants de l'école professionnelle - Responsables et instructeurs des cours interentreprises **Temps** Mars - novembre 2025
Règlement d'organisation des cours interentreprises		ICT-Formation professionnelle Suisse (commission nationale des CIE)	Septembre 2025	**Mesure** - Mise à disposition des informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Règlement d'organisation **Public cible** - Responsables de cours interentreprises - Responsables de cours CIE **Temps** Septembre 2025	

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
Concept Bili	Définition standardisée de l'utilisation des langues étrangères selon l'approche Bili dans les connaissances professionnelles	ICT-Formation professionnelle Suisse	Avril 2025 *Publié*	**Mesure** - Mise à disposition des informations - Garantie d'une compréhension identique au niveau national pour les lieux de formation **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Identification des modules (plan modulaire) - Concept du Bili - Étude sur le Bili de l'HEFP **Public cible** - Écoles professionnelles - Prestataires de CIE **Temps** à partir d'avril 2025	**Mesure** - Réunion d'information Atelier au sein des CIC - groupes de travail intercantonaux **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information **Public cible** - Responsables professionnels et enseignants de l'école professionnelle - Responsables et instructeurs des cours interentreprises **Temps** avril et novembre 2025
Explications sur les possibilités de compétences linguistiques	Les lieux d'apprentissage reçoivent un aperçu des possibilités d'offrir et de mettre en œuvre des	ICT-Formation professionnelle Suisse	Septembre 2025 *Publié*	**Mesure** - Mise à disposition des informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation	**Mesure** - Séance d'information et atelier sur "Bili - Enseignement bilingue" à l'occasion de Conférence AQ du 3.04.25

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
	compétences linguistiques.			- Identification des modules (plan modulaire) - Concept Bili - Explications sur les modules linguistiques **Public cible** - Entreprises formatrices - Formateurs/trices en entreprise - Directeurs/trices d'école - Enseignants **Temps** Septembre 2025	- Intégration dans la CIC - groupes de travail intercantonaux **Contenu** - Site web → plan modulaire - Documents d'information selon la mesure d'information **Public cible** - Directeurs/trices d'école - Enseignants - Entreprises formatrices - Formateurs/trices en entreprise **Temps** Individuell
Bases de la mise en œuvre du Bili	Bonnes pratiques de mise en œuvre de Bili dans l'enseignement professionnel	Canton / lieu(x) de formation école(s) professionnelle(s) avec ajout de	Mars 2026	**Mesure** - Mise à disposition des informations - Garantie d'une compréhension identique au niveau national pour les lieux d'apprentissage **Contenu** - Ordonnance sur la formation	**Mesure** - Réunion d'information Atelier **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
		l'HEFP - centre de compétences Bili		- Plan de formation - Identification des modules (plan modulaire) - Concept du Bili - Étude sur le Bili de l'HEFP - Explications sur les modules linguistiques **Public cible** - Écoles professionnelles **Temps** à partir de juillet 2025	**Public cible** - Responsables professionnels et enseignants de l'école professionnelle **Temps** Novembre 2025 à mars 2026
Document de recommandation Changement d'Opérateur·trice en informatique CFC de/vers Informaticien(ne) CFC	Ce document sert à identifier les modules pouvant faire l'objet d'une dispense lors d'un changement de profession d'Opérateur·trice en informatique CFC à informaticien/ne CFC.	ICT-Formation professionnelle Suisse	Août 2026	**Mesure** Mise à disposition des informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Document de recommandation Changement d'Opérateur·trice en informatique CFC de/vers Informaticien(ne) CFC **Public cible** - Entreprises de formation et formateurs/trices Entreprises	

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
				- Directeurs/trices d'écoles et enseignants/es - Inspecteurs professionnels **Temps** Août 2026	
Modèle de plan de formation en entreprise	Les entreprises formatrices reçoivent un modèle leur permettant d'élaborer un plan de formation en entreprise sur la base du plan de formation.	ICT-Formation professionnelle Suisse	Août 2025	**Mesure** Mise à disposition Modèle **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Modèle de plan de formation en entreprise (modifiable) **Public cible** - OrTra régionales - Entreprises formatrices - Formateurs/trices en entreprise **Temps** Août 2025	
Locaux pour la mise en œuvre de la MP1 (recommandation)	Présentation des possibilités (recommandation) de suivre	ICT-Formation professionnelle Suisse	Août 2025	**Mesure** - Mise à disposition d'informations **Contenu**	

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
	la maturité professionnelle 1 pendant la durée normale de l'apprentissage.		*terminé, juillet 2025*	- Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Document de recommandation pour l'obtention de la maturité professionnelle 1 en opérateur informatique CFC **Public cible** - OrTra régionales - Entreprises formatrices - Formateurs/trices en entreprise - Offices de formation professionnelle - Écoles professionnelles **Temps** Août 2025	
Documentation sur les bonnes et les meilleures pratiques	Les lieux d'apprentissage doivent s'informer mutuellement des enseignements et des bonnes / meilleures pratiques afin	HEFP	tbd	**Mesure** - Mise à disposition d'informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Autres documents de mise en œuvre **Public cible**	**Mesure** - Rencontre d'échange d'expériences[4] **Contenu** - Échange de bonnes et de meilleures pratiques entre les lieux de formation

[4] *Offre de l'HEFP pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale: www.hefp.swiss/mise-en-oeuvre-dans-la-formation-professionnelle-initiale échanges d'expériences*

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
	de soutenir et d'optimiser la mise en œuvre dans leur propre lieu d'apprentissage.			- Entreprises formatrices - Formateurs/trices en entreprise - Directeurs/trices d'école - Enseignants - Responsables de cours interentreprises - Responsables de cours **Temps** tbd	**Temps** tbd
Validation des acquis par l'aQV - autres procédures de qualification pour adultes	L'accomplissement des compétences opérationnelles des candidats (adultes) peut être vérifié au moyen de cette réglementation.	ICT-Formation professionnelle Suisse	Novembre 2026 *en cours, prévu pour l'été 2027*	**Mesure** - Mise à disposition d'informations **Contenu** - Ordonnance sur la formation - Plan de formation - Dispositions d'exécution Pqual **Public cible** - OrTra régionales - Offices de formation professionnelle - Entreprises **Temps** Novembre 2026	**Mesure** - Réunion d'information **Contenu** - Documents d'information selon la mesure d'information **Public cible** - Offices de formation professionnelle - Chef(fe)s expert-e-s d'examen **Temps** à partir de novembre 2026

10. Contacts

Organe responsable (OrTra nationale)

ICT-Formation professionnelle Suisse
Waisenhausplatz 14, 3011 Berne

Tél. +41 58 360 55 50
info@ict-berufsbildung.ch
www.ict-formationprofessionnelle.ch / www.ict-berufsbildung.ch/fr

Matthias Bauhofer
Responsable de la formation initiale
matthias.bauhofer@ict-berufsbildung.ch

Stefanie Zehr
Responsable des projets de formation
stefanie.zehr@ict-berufsbildung.ch

OrTra régionales d'ICT-Formation professionnelle Suisse

Point de contact pour les entreprises et les apprentis:
www.ict-berufsbildung.ch/oda

CSDP&Q informatique

Patrick Müller
Président
patrick-ze.mueller@ubs.com

CSDP&Q Informatique | ICT-Formation professionnelle

Analyse de l'aptitude des élèves

Multicheck® ICT
www.gateway.one/de-CH/multicheck-eignungsanalyse.html

Canaux de communication d'ICT-Formation professionnelle Suisse

Apprentissages ICT www.ict-berufsbildung.ch/ict-lehre

Social Media

LinkedIn	www.linkedin.com/company/ict-berufsbildung-schweiz
Instagram	www.instagram.com/ictbbch
YouTube	www.youtoube.com/ictbbch
Tiktok	www.tiktok.com/@ictberufsbildung